



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 24 – FEVRIER 2020
Recueil publié le 26 février 2020

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 24 – FEVRIER 2020
Recueil publié le 26 février 2020

CHD DE VENDEE

DECISION N° DG 2020-026 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE SUR LE CHD VENDEE Site de Montaigu et la résidence au Fils des Maines



DECISION N° DG 2020-026
ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE
AUX ADMINISTRATEURS DE GARDE
SUR LE CHD VENDEE
Site de Montaigu et la résidence au Fils des Maines

- Vu les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la santé publique,
- Vu l'arrêté n° 88-02-85 du 19 juillet 2002 de l'Agence régionale d'hospitalisation des pays de Loire portant création au 1^{er} janvier 2003 d'un nouvel établissement public de santé par fusion du Centre hospitalier départemental, du Centre hospitalier de Luçon et du Centre Hospitalier de Montaigu,
- Vu la convention de direction commune du 20 décembre 2019 signée entre le CHD Vendée, le CH Côte de Lumière, le CH Fontenay Le Comte, le Groupe public des collines vendéennes, l'EHPAD Payraudeau de La Chaize le Vicomte, l'EHPAD Résidence Au Fil des Maines à St Fulgent-Chavagnes en Paillers, Le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD et l'EPSMS de Bouin,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 6 mars 2018 portant nomination de M. Francis SAINT-HUBERT en qualité de directeur du Centre hospitalier départemental La Roche-sur-Yon/Montaigu/Luçon/, du Centre hospitalier des Côtes de Lumière, du Centre hospitalier de Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public des Collines vendéennes, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte, de l'EHPAD La résidence au fil des Maines à Saint-Fulgent,
- Vu la décision de nomination et de recrutement suivante :
 - Vu le recrutement de Madame Sandrine LE BOT, en qualité de Cadre de Santé au CHD Vendée, à compter du 25 avril 2019 et de sa nomination de Faisant Fonction de Cadre supérieur de santé sur le site de Montaigu à compter du 1/1/2020.
- Vu la publication au registre des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite)

DECIDE

Article 1 – Déléataire et nature de la délégation

Afin d'assurer la présence permanente de l'autorité administrative, délégation de signature est donnée à :

- Madame Sandrine LE BOT, Cadre Supérieur de Santé Faisant Fonction, à la Direction des Activités de soins, site de Montaigu, à compter du 1er janvier 2020.

Dans le cadre de ses attributions, pendant les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du site du C. H. D. Vendée - site de Montaigu et sur la résidence

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex

Au fils des Maines de St Fulgent – Chavagnes en Paillers, en application du tableau de garde, à l'effet de signer, en lieu et place du Directeur pour :

- Toutes les décisions se rapportant aux patients hospitalisés et résidents,
- Toutes pièces et documents se rapportant à la gestion des patients y compris en matière d'état civil, déclaration de décès et autorisation de transport de corps sans mise en bière,
- Les réquisitions judiciaires, assignations et commissions rogatoires ainsi que tous les actes administratifs adressés au Directeur,
- La saisine des autorités de police ou de justice et le dépôt de plaintes au nom de l'établissement,
- Les assignations des personnels grévistes lorsqu'elles sont nécessaires à la continuité des soins et à la sécurité des personnes accueillies,
- Toutes décisions relatives à l'exercice du pouvoir de police intérieur,
- Toutes décisions relatives à l'organisation des moyens de l'établissement en situation de crise.

Article 2 – Amplitude de la garde

La garde administrative comprend la garde de semaine, chaque jour du lundi au jeudi de 17H à 9 H le lendemain matin, et la garde de week-end, du vendredi 17 H au lundi 9H.

Article 3 – Conditions ou réserves dont est assortie la présente délégation :

La présente délégation s'exerce à l'exclusion :

- de tous les courriers adressés aux autorités judiciaires, civiles et militaires de l'Etat, Ministres, Préfets, Directeurs Régionaux et Départementaux des services extérieurs, Magistrats, Elus nationaux et des collectivités territoriales, autorités de tutelle, et notamment Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- des lettres aux parlementaires et élus ;
- autres le cas échéant.

Article 4 – Respect de la législation en vigueur

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation en vigueur

Article 5 – Durée, date d'effet, notification et publication

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au registre des actes administratifs de la préfecture de Vendée.

Elle est transmise aux fins de publication au registre des actes administratifs de la préfecture.

Dès publication, elle est notifiée à l'intéressée et transmise au Trésorier du Centre hospitalier départemental de Vendée.

Cette décision est effective pour une durée d'un an.

Article 6 – recours

Cet acte peut, conformément au Code de la justice administrative, être contesté soit par recours gracieux auprès du Directeur, soit par un recours pour excès de pouvoir auprès



du tribunal administratif, dans un délai de deux mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.

Article 7 – Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphe des administrateurs de garde ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

Prénom - Nom	Signature	Paraphe
Mme Sandrine LE BOT		SUB

Fait à La Roche sur Yon, le 1er janvier 2020
En six exemplaires originaux

Francis SAINT-HUBERT

Directeur Général



Destinataires :

- Mme Sandrine LE BOT
- Préfecture de la Vendée (publication RAA)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DRH - CHD Vendée
- Dossier archives DG - CHD Vendée
- Dossier archives Direction du site de Montaigu - CHD Vendée

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex